

PROTOCOLE 5
Programmes de travail

Résolution

La Commission Centrale,

se référant à sa résolution 2001-I-3 fixant les objectifs de la CCNR et à son Règlement intérieur (article 17 (2)),

s'appuyant sur le travail d'évaluation et de prospective de ses comités,

prend acte des programmes de travail pour les années 2026-2027 établis par lesdits comités et figurant en annexe.

Annexe

I – Comité du droit fluvial

MISSIONS PRINCIPALES DU COMITE DF

Clarification et harmonisation du droit, procédure de plainte

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
I-26-1	Questions intéressant les relations avec l'Union européenne et l'articulation du droit rhénan avec le droit communautaire Questions juridiques liées à la mise en œuvre des accords de coopération Outils juridiques disponibles pour renforcer la coopération	Permanent		Voir aussi DF (19) 28 intern	DF, sur demande et en coordination avec PRE	I	
I-26-2	Veille juridique/ suivi des conventions internationales Suivre l'état des ratifications des conventions internationales, notamment la CLNI 2012, et répondre aux éventuelles questions liées à leur mise en œuvre	Permanent		DF (11) 20	DF	II	
I-26-3	Émettre des avis juridiques également à la demande d'autres comités	Permanent			DF sur demande et en coordination avec les autres comités	I	

II – Comité économique

MISSIONS PRINCIPALES DU COMITÉ ECO

Tâches liées au développement de l'Observation du Marché (OM)

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
Travaux liés à l'observation du marché							
II-26-1	Mettre à disposition des données économiques liées à la navigation intérieure en Europe.	Perma- nent	Assurer une collecte des données la plus complète possible.	Contrat européen 2025-2029	ECO	I	
II-26-2	Recueillir l'avis et les commentaires du comité en amont de la publication des différents rapports.		Assurer au maximum une cohérence entre les interprétations formulées dans les rapports d'observation du marché et la position des délégations de la CCNR (et du secteur).			I	
II-26-3	Basses eaux et navigation rhénane : suivi des aspects économiques.		<p>Suivi régulier des aspects économiques liés aux conséquences des étiages sur la navigation du Rhin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre des activités de l'observation du marché - sur demande des délégations pour des analyses plus spécifiques - À réaliser en coopération avec le comité IEN en ce qui concerne les aspects liés à l'infrastructure. - En coopération avec IEN : - organisation à échéance régulière d'ateliers sur ce thème. - rapport des délégations à échéance régulière sur les initiatives mises en œuvre au niveau national (dans le cadre du groupe de correspondance). 	ECO (22) 62 ECO (21) 15 Act Now !	ECO – IEN	I	

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
Promouvoir la transition énergétique du secteur de la navigation intérieure et soutenir sa réalisation							
II-26-4	<p>Appui à la mise en œuvre des mesures proposées dans le plan de mise en œuvre de la feuille de route de la CCNR</p> <p>Dans le cadre de ses compétences, le comité contribue à la mise en œuvre de la feuille de route de la CCNR, en coordination avec les autres comités concernés et en relation avec l'étude de la CCNR sur le financement de la transition énergétique de la navigation intérieure européenne. Il élabore des propositions pour la coordination des activités de la CCNR en vue de la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration de Mannheim dans le domaine économique.</p>	2022 - 2027	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un label international pour la protection de l'environnement et du climat : travaux préparatoires relatifs à l'identification des critères de conception, de la méthodologie de mesure des émissions (en deux étapes), en lien avec tous les acteurs impliqués. - Mise en œuvre d'un label international pour la protection de l'environnement et du climat : identification des scénarios de mise en œuvre et des actions associées, échange avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ce futur label, identification des facteurs de succès et d'échec. - Identification des mesures possibles pour réaliser et financer la transition, œuvrer en faveur de programmes de subvention européens qui offrent des opportunités adaptées en matière de transition énergétique. - « Taxonomie de l'UE » : veille technique du Secrétariat sur les travaux relatifs à la taxonomie. - Contribution aux prochaines étapes fixées par le Chapitre 6 de la feuille de route. 	2021-II-36 (feuille de route sur les émissions)	RV – ECO – IEN – DF	I	Mesures V1, F1, F2 et le chapitre 6 de la feuille de route Paragraphe 4.2 de la Déclaration de Mannheim
II-26-5	<p>Fiscalité énergétique et impact sur la navigation intérieure : adaptation aux enjeux climatiques</p>	2023 - 2027	<p>En étroite collaboration avec le comité DF, suivi de la révision de la directive 2003/96/CE et son impact sur le transport fluvial et la CCNR.</p> <p>Permettre une approche coordonnée au sein de la CCNR.</p>	ECO (23) 6 interne	ECO – DF	I	

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
II-26-6	Mise à disposition d'informations sur les programmes de financement disponibles pour la navigation intérieure aux niveaux national et européen relatifs à la transition énergétique	2022 - 2027	Mise à jour annuelle d'une note de synthèse des mécanismes de financements disponibles pour soutenir la transition énergétique et la modernisation de la flotte au sein des Etats de la CCNR. Le comité joue essentiellement un rôle de plateforme d'échange.	ECO (22) 70 interne ECO (22)m 88 point 6	ECO	II	Paragraphe 4.1 de la Déclaration de Mannheim
Plateforme d'échange et de coordination de position							
II-26-7	Promouvoir les intérêts de la navigation intérieure, notamment rhénane, dans les discussions ayant un impact économique sur la navigation intérieure en favorisant la coordination entre les délégations, et le cas échéant, les parties prenantes.	2023 - 2027	Identifier les évolutions de la politique européenne et internationale ayant un impact économique important sur le transport fluvial. Le cas échéant, préparer une note d'analyse et développer un argumentaire relatif à ces évolutions. Diffusion de cet argumentaire par les délégations et/ou le Secrétariat auprès des instances pertinentes. Permettre une approche coordonnée au sein de la CCNR et porter la voix du fluvial.	ECO (23)m 12 point 6	ECO	I	Paragraphe 6 de la Déclaration de Mannheim
II-26-8	Invitation d'intervenants extérieurs pour présenter des projets ou des études en lien avec les activités du comité ECO, les priorités de la Déclaration de Mannheim ou de la feuille de route	2023 - 2027	Permettre à un acteur extérieur d'effectuer une présentation en lien avec les activités du comité ECO. En particulier, sur l'initiative des délégations ou du Secrétariat, les thématiques liées à la Déclaration de Mannheim pourraient notamment faire l'objet de présentations : meilleure intégration de la navigation intérieure dans les chaînes logistiques numériques et multimodales, chargement/déchargement plus rapide et efficace des cargaisons de bateaux de navigation intérieure dans les ports maritimes, aspects climatique et énergétique et leur financement.		ECO	II	

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
II-26-9	Sur demande des autres comités, mener des analyses sur l'impact économique de mesures ou événements spécifiques	Perman- nent	<p>Les comités peuvent présenter à tout moment au Comité économique, par écrit, une demande de soutien à leurs travaux.</p> <p>Une telle demande devrait définir le problème identifié et la manière dont le Comité économique pourrait intervenir : collecte de données sur une thématique spécifique, analyse de l'impact économique d'une mesure spécifique ou d'un événement précis (guerre en Ukraine, Covid-19, basses eaux...), analyse thématique concernant par exemple la flotte, la transition énergétique, l'évolution de l'offre et de la demande pour certains marchés...</p>	ECO (25) 1	ECO	II	-

III – Comité de l'infrastructure et de l'environnement

MISSIONS PRINCIPALES DU COMITÉ IEN :

Entretien et amélioration de la voie navigable, thèmes généraux concernant l'environnement, questions fondamentales du développement durable de la navigation intérieure

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
III-26-1	Amélioration de la sécurité de la navigation rhénane lors de l'utilisation de sources d'énergie alternative : sensibilisation des services de secours, des pompiers, des gestionnaires de l'infrastructure : Organisation d'un atelier	2022 - 2027	<p>Les services qui interviennent en cas d'incidents sur le Rhin, c'est-à-dire les services de secours, les pompiers et la police, éventuellement aussi les administrations en charge des voies d'eau, devraient être en mesure de contrer avec succès les incidents dangereux dans lesquels sont impliqués des combustibles de substitution ou des systèmes de stockage d'électricité de grande capacité.</p> <p>Un événement, par exemple une table ronde ou un atelier, pourrait être organisé en 2027 à cette fin. À cet égard, il sera nécessaire de traiter en 2026 des aspects supplémentaires relatifs à l'organisation et d'effectuer des travaux préparatoires tels que l'élaboration d'un projet de programme.</p>	IEN (24) 42 = IEN/G (24) 35	IEN/G	II	→ 4.1
III-26-2	<p>Appui à la mise en œuvre des mesures proposées dans le plan de mise en œuvre de la feuille de route de la CCNR.</p> <p>Dans le cadre de ses compétences, le comité contribue à la mise en œuvre de la feuille de route de la CCNR, en coordination avec les autres comités compétents. Il élabore des propositions pour la coordination des activités de la CCNR en vue de la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration de Mannheim dans le domaine des infrastructures.</p>	2022-2027	<p>Contribution aux prochaines étapes dans le cadre de la feuille de route :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux travaux des réunions des 4 comités - Contribution pour les aspects relatifs à l'infrastructure à la révision de la feuille de route en tenant compte des résultats de la mise à jour de l'étude sur les évaluations des technologies (s'ils sont disponibles), - Soutien au développement de propositions relatives à l'infrastructure pour la mise à la disposition de la navigation intérieure de sources d'énergie alternatives dans le cadre des mesures R1f et R3 de la feuille de route. Les activités nationales et européennes correspondantes seront accompagnées et soutenues par des impulsions ciblées. 	Chapitre 6 sur la feuille de route	ECO/RV/ IEN/DF	I	→ 5

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
III-26-3	Élaboration d'exigences applicables au Rhin en tant que voie d'eau	2020 - 2027	<p>À l'avenir, la navigation intérieure devra encore mieux prendre en compte les objectifs des autres usagers. La CIPR a défini ses objectifs dans le cadre du programme « Rhin2040 ». Pour sa part, le comité travaille sur la formulation des objectifs pour l'utilisation du Rhin en tant que voie d'eau.</p> <p>Sur la base de ses propositions, le comité a recueilli l'avis des autres comités en 2025. Il prévoit d'achever les travaux en 2026. Par la suite (en 2027), les résultats seront présentés aux parties prenantes dans le cadre d'un événement qui reste à définir.</p>	IEN (24) 21 rev. 2 intern	IEN	I	→ 6.1
III-26-4	Présentation de la position de la CCNR et représentation des intérêts de la navigation rhénane dans la mise en œuvre du règlement RTE (en particulier la définition des niveaux d'eau de référence et le Good Navigation Status (GNS))	2024 - 2027	<p>La version révisée du règlement RTE-T 2024/1679 a été publiée le 14 juin 2024.</p> <p>La version publiée prévoit que les commissions fluviales soient consultées sur l'acte d'exécution relatif à la définition des niveaux d'eau de référence. Des travaux et une coordination entre les Etats seront nécessaires. De même, d'autres travaux (cf GNS) s'inscrivant dans la mise en œuvre du règlement RTE-T sont susceptibles d'être menés dans le cadre d'un éventuel groupe d'experts européens (par exemple, NAIADES). Le comité doit représenter la position de la CCNR à travers ses membres au sein de ce groupe.</p> <p>Des activités supplémentaires ciblées sont nécessaires de la part des parties prenantes.</p>	IEN (25) 38 intern	IEN/G	I	→ 2.1

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
III-26-5	Élaboration de propositions aux fins de l'amélioration quantitative et qualitative des aires de stationnement sur le Rhin, en particulier en ce qui concerne leur raccordement au réseau électrique terrestre et leur équipement en stations de recharge.	2011 - 2027	<p>L'achèvement des travaux relatifs aux aspects quantitatifs est prévu pour 2026. Ensuite devront être effectués des travaux concernant la répartition régionale d'aires de stationnement supplémentaires et la détermination du taux d'occupation des aires de stationnement existantes En parallèle ont débuté en 2025 les travaux sur les aspects qualitatifs des aires de stationnement. Ils se poursuivront avec l'objectif de décrire et d'adopter des critères concernant l'équipement des aires de stationnement.</p> <p>La mise en œuvre du plan d'action relatif à l'alimentation électrique à quai dans les aires de stationnement découlant de l'atelier de 2022 se poursuit.</p>	<p>IEN (25) 60 = IEN/G (25) 54</p> <p>IEN (25) 68 = IEN/G (25) 62</p> <p>IEN (24) 31 rev. 1 = IEN/G (24) 31 rev. 1</p>	IEN/G	I	→ 5 → 7.2
III-26-6	Analyse des activités et documents de la Commission européenne aux fins de la mise en œuvre de la directive cadre relative à l'eau (directive 2000/60/CE) pour le Rhin et la navigation rhénane et, si nécessaire, formulation de recommandations concernant les actions à mener en appui aux délégations.	2014 - 2027	<p>Suivi des activités dans le cadre de la stratégie commune de mise en œuvre (CIS) de la Commission européenne ; Coordination des activités de la CIS ayant une incidence sur la navigation. Suivi en particulier de la mise en œuvre de la « Water Resilience Strategy » et du groupe de travail « Water Scarcity and Drought »</p>	<p>IEN (25) 59 = IEN/G (25) 53</p>	IEN/G	II	

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
III-26-7	<p>Changement climatique (atténuation et adaptation) : analyses d'études sur les effets du changement climatique sur la voie fluviale rhénane. Examen des attentes de la navigation intérieure vis-à-vis du Rhin en tant que voie d'eau. Élaboration de recommandations d'actions à mener pour une possible adaptation de l'infrastructure.</p> <p>Adaptation permanente du rapport de situation de la CCNR relatif au changement climatique et à son impact sur l'infrastructure rhénane.</p>	2024 - 2027	<p>Le comité a décidé d'actualiser le rapport de situation sur la base de la régionalisation du sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à partir de 2023.</p> <p>Le comité suit les développements au sein de la CHR et de la CIPR et suit des projets comme Stars4water ou Rheinblick. Il ajuste ses décisions si nécessaire.</p> <p>Le comité procède à l'adaptation permanente de son rapport de situation.</p>	<p>IEN (25) 62 = IEN/G (25) 55 IEN (24) 71 = IEN/G (24) 59</p>	IEN/G	I	
III-26-8	<p>Basses eaux : Analyse des études réalisées par la CHR et la CIPR sur les basses eaux du Rhin. Élaboration de recommandations d'actions à mener pour une possible adaptation de l'infrastructure. Poursuite des activités concernant le document de réflexion « Act Now! ».</p>	2020 - 2027	<p>Analyse des conséquences des basses eaux sur la navigation rhénane et formulation de recommandations pour l'infrastructure. Coopération avec le Comité économique en ce qui concerne les aspects économiques sur la base de la troisième édition du document de réflexion « Act Now! ».</p> <p>Suivi de la mise en œuvre du plan d'action « basses eaux du Rhin » adopté par l'Allemagne.</p>	"Act Now"	IEN/G	I	→ 1

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
III-26-9	Révision et actualisation de la « Procédure pour la fixation de conditions et de restrictions pour les ouvrages sur le Rhin dans le cadre de la CCNR » et des « Exigences minimales et recommandations pour la conception technique des ouvrages sur le Rhin ».	2014 - 2027	Au cours des dernières années ont été constatées quelques erreurs et lacunes dans les procédures du comité et des propositions d'améliorations ont été transmises. Le comité pourrait vérifier les exigences minimales et, le cas échéant, les actualiser.	2016-II-17 IEN (25) 69= IEN/G (25) 63	IEN/G	I	
III-26-10	Élaboration de mesures possibles visant à éviter la perturbation de l'image radar par des éoliennes.	2026 - 2027	En fonction de leur taille et position par rapport à la voie d'eau, les éoliennes sont susceptibles de perturber le radar des bateaux de navigation intérieure. Le cas échéant les « Exigences minimales et recommandations pour la conception technique des ouvrages sur le Rhin » pourraient être complétées pour améliorer la sécurité de la navigation intérieure dans le cas de nouveaux projets d'éoliennes. De même la « Procédure pour la fixation de conditions et de restrictions pour les ouvrages sur le Rhin dans le cadre de la CCNR » serait complétée.	IEN (25) 63 = IEN/G (25) 57	IEN/G	I	
III-26-11	Possibilités de soutien infrastructurel pour le transfert de transports à grand gabarit et les transports lourds vers les voies d'eau	2024 - 2027	Échange sur l'extension de l'inventaire aux sites de manutention pour les transports à grand gabarit et lourds sur l'intégralité du Rhin, sur l'extension de Hubs adaptés à ces transports le long du Rhin et sur un appui infrastructurel à la création de réseaux Ro-Ro sur le Rhin. Collecte d'informations sur les sites situés le long du Rhin	IEN (25) 48 = IEN/G (25) 48	IEN	II	→ 6
III-26-12	Évaluation et préparation de l'approbation de travaux de construction ayant une incidence sur la navigation	Perma- nent		1995-I-29	IEN/G	P ¹	

¹ P = tâche permanente.

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
III-26-13	Vérification de la disponibilité des écluses sur le Rhin supérieur	Permanent	Participation aux réunions régulières pour la coordination des périodes de chômage des écluses sur le Rhin supérieur.	2007-II-6, IV	IEN/G	P	
III-26-14	Plan directeur pour le Rhin	2026 - 2027	Tâches qui incombent aux États membres dans le cadre du changement climatique. L'objectif est de rendre la voie fluviale rhénane robuste et résistante pour l'avenir.	IEN (25) 92 = IEN/G (25) 82	IEN/G	I	
III-26-15	Travaux préparatoires pour le prochain étiage équivalent	2026-2027	Travaux préparatoires pour la vérification de l'EE, afin de déterminer si la procédure actuelle peut être maintenue à long terme.	IEN (25) 93 rev. 1 = IEN/G (25) 83 rev. 1	IEN/G	I	

IV – Comité du règlement de police

MISSIONS PRINCIPALES DU COMITÉ RP :

Sécurité d'exploitation des bateaux, exploitation des bateaux et comportement dans le trafic ;
River Information Services (RIS)

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
Sécurité d'exploitation des bateaux, exploitation des bateaux et comportement dans le trafic							
IV-26-1	Promotion de l'utilisation de combustibles alternatifs dans la navigation intérieure – Prescriptions en matière de sécurité en particulier pour l'utilisation de l'hydrogène comme source d'énergie alternative, et élaboration des listes de contrôle pour l'avitaillement	2024 - 2027	RPNR, ES-TRIN	2025-I-8 RP (25) 51 = RP/G (25) 50	RP/G (RV)	I	→5
IV-26-2	Adaptation des prescriptions relatives à la présence à bord de certificats et autres documents de bord sous forme électronique	2016 - 2027	Article 1.10 et annexe 13 du RPNR	Résolutions 2022-II-14 2023-II-13 et 2024-II-10	RP/G (RV/G, STF, RIS/G)	II	→5

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
IV-26-3	Développement de prescriptions dans le RPNR pour l'utilisation et du fonctionnement des assistants de guidage en navigation intérieure (TGAIN)	2023 - 2027	RPNR	RP/G (23) 79 rev. 2 = RP (23) 89 rev. 2 = RIS/G (23) 49 rev. 2	RP/G (RIS/G)	I	→5
IV-26-4	Analyse et, le cas échéant, adaptation du RPNR au regard de la navigation automatisée. En particulier, réalisation d'une analyse du RPNR pour identifier les lacunes et des obstacles au développement de la navigation automatisée	2024 - 2027	RPNR	RP/G (23) 11	RP/G (RIS/G)	I	→5
IV-26-5	Travaux préparatoires sur les possibles exigences et recommandations concernant les centres de conduite à distance des bâtiments	2022 - 2027	RPNR	RP (21) 67 = RIS/G (21) 49 = RP/G (21) 64	RP/G (RIS/G)	II	→5
IV-26-6	Préparation de la réunion commune des polices fluviales et de navigation	2026 - 2027	RPNR, RVBR, RPN	RP/G (25) 59	RP/G	II	

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
IV-26-7	Classification juridique des drones aquatiques conduits à distance	2026 - 2027	RPNR	RP/G (25) 42 = RP (25) 45 = RIS/G (25) 22	RP/G	I	→5
IV-26-8	Amarrage et éclusage mixtes pour bateaux arborant des cônes	2026 - 2027	RPNR	RP/G (25) 52 = RP (25) 53 = RIS/G (25) 25	RP/G	I	→5
IV-26-9	Article 3.27 – Modification de la signalisation des bâtiments des autorités de contrôle	2026 - 2027	RPNR	RP/G (25) 63 = RP (25) 57 = RIS/G (25) 30	RP/G	II	→5
IV-26-10	Suivi de la révision de la norme EN 14744 : 2005 sur les feux de navigation et impact sur le RPNR	2026 - 2027	RPNR	RP (25) 90 = RP/G (25) 82 = RIS/G (25) 48	RP/G	II	→5
IV-26-11	Balisage de la voie d'eau et des obstacles	2024 - 2027	Annexe 8, section III du RPNR	RP (25) 77 = RP/G (25) 56	RP/G	I	→5

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
Services d'information fluviale							
IV-26-12	Extension de l'obligation d'annonce par voie électronique à compter du 1^{er} décembre 2026 et préparation de la prochaine extension	2023 - 2027	Article 12.01 du RPNR	Résolutions 2023-I-8 2024-I-12 RP/G (23) 40 rev. 1 = RIS/G (23) 21 rev. 1 = RP (23) 39 rev. 1	RP/G (RIS/G)	I	→5
IV-26-13	Actualisation des renvois à l'ES-RIS au sein du RPNR	2024 - 2027	RPNR, ES-RIS	Résolution 2024-I-13	RP/G (RIS/G)	P ¹	
IV-26-14	Actualisation de la brochure électronique et de la brochure d'information relative à l'obligation d'équipement en appareil AIS Intérieur et en système de visualisation de cartes électroniques	2022 - 2027	RPNR	RP (25) 76 = RIS/G (25) 37 = RP/G (25) 71	RIS/G	P	

¹ P pour « permanent »

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
IV-26-15	Poursuite de la préparation de l'introduction de l'affichage obligatoire du panneau bleu dans l'ECDIS Intérieur	2014 - 2027	Article 4.07 du RPNR (Annexe 5 de l'ES-TRIN)	RP (25) 70 = RIS/G (25) 34 = RP/G (25) 69	RP/G (RIS/G)	II	→5
IV-26-16	Examen de la possible incidence sur le RPNR de l'utilisation d'installations radar de plaisance, de futurs radars à semi-conducteurs et de données radar pour d'autres applications	2022 - 2027	RPNR	RP (25) 29 = RP/G (25) 34 = RIS/G (25) 19 RP (25) 75 = RIS/G (25) 35 = RP (25) 75 = RP/G (25) 70	RIS/G (RP/G)	I	
IV-26-17	Élaboration de mesures pour accroître la cyber-résistance et maintenir les services de navigation intérieure sur le Rhin en cas de cyberattaques	2020 - 2027	RPNR, ES-TRIN, ES-RIS	RP (25) 3 intern = RP/G (25) 10 intern = RIS/G (25) 11 intern = STF (25) 4 intern = STF/G (25) 12 intern	RIS/G RIS/G Cyber RP/G	I	→5

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
IV-26-18	Suivi de l'évolution de l'utilisation des messages spécifiques aux applications (ASM - Application Specific Messages) et des aides à la navigation (AtoN - Aids to Navigation)	2017 - 2027	Article 4.07 du RPNR	RP (24) 70 = RIS/G (24) 5 rev.2 = RP/G (24) 78 RP (24) 71 = RIS/G (24) 21 = RP/G (24) 79	RIS/G (RP/G)	II	→5
IV-26-19	Travaux préparatoires pour une nouvelle stratégie du numérique	2016 - 2027		RP (21) 81 = RIS/G (21) 57 = RP/G (21) 72 RP (22) 26 = RP/G (22) 26 = RIS/G (22) 11 RP (23) 33m, point 8	RP (RIS/G)	II	→5
IV-26-20	Équipement des bateaux de navigation intérieure conduits à distance/automatisés d'un enregistreur de données de voyage intérieur (Inland Voyage Data Recorder - IVDR)	2026 - 2027	RPNR	RP (25) 52 = RP/G (25) 51 = RIS/G (25) 24 = RV/G (25) 33	RIS/G (RP/G)	I	→5

V – Comité des questions sociales, de travail et de formation professionnelle

MISSIONS PRINCIPALES DU COMITÉ STF :

Patentes du Rhin, qualifications et conditions de travail des bateliers

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
Actualisations du RPN							
V-26-1	Compilation des points susceptibles d'être améliorés dans le RPN et préparation des éventuels amendements correspondants	2022-2027	RPN	-	STF et STF/G	P	Paragraphes 2 et 7 de la Déclaration de Mannheim
V-26-2	Accompagnement de la mise en œuvre du RPN, recherche de solutions harmonisées et coopération entre les autorités, actualisation des listes et tableaux pour la mise en œuvre du RPN	2022-2027	RPN	-	STF et STF/G	P	
Mise en œuvre harmonisée du RPN et coopération entre les autorités							
V-26-3	Clarification des termes « suspension », « retrait » et « confiscation » et, dans la mesure du possible, harmonisation des approches pratiques	2025-2027	RPN	STF/G (25) 21	STF/G	II	Paragraphe 2 de la Déclaration de Mannheim
V-26-4	Évaluation de la réduction du nombre de tronçons à risque sur le Rhin (préparation)	2026-2027	RPN	STF (25) 48 intern analyse de problème DE	STF/G	II	Paragraphes 5 et 7 de la Déclaration de Mannheim

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
V-26-5	Gestion et évaluation des arrangements administratifs	2010-2027	RPN		STF et STF/G	P	Paragraphe 2 de la Déclaration de Mannheim
Innovations : nouvelles technologies, verdissement et flexibilité des équipages							
V-26-6	Suivi de la nécessité d'un cadre juridique pour les membres d'équipage à bord des bâtiments à propulsion alternative	2024-2027	RPN		STF/G	I	Paragraphe 4 de la Déclaration de Mannheim
V-26-7	Travaux préparatoires pour moderniser les règles pour l'équipage minimum	2026-2027	RPN – Chapitre 19	STF (25) 43 rev.2 intern	STF/G	I	Paragraphe 7 de la Déclaration de Mannheim
V-26-8	Travaux préparatoires pour la modernisation de la fonction de mécanicien	2027	RPN	STF (25) 63 rev.1 intern analyse de problème CH	STF/G	II	Paragraphes 4 et 7 de la Déclaration de Mannheim
V-26-9	Suivi de l'initiative de la Commission européenne en matière d'équipage et outils électroniques	2022-2027	RPN – Chapitre 19	PRE (23)m 9, 2.3	STF et STF/G	I	Paragraphe 7 de la Déclaration de Mannheim
V-26-10	Suivi des développements dans les projets-pilotes et cartographie de leurs possibles implications pour le RPN en lien avec les développements futurs dans le domaine de la navigation à distance	2025-2027	RPN	STF (23) 45 intern	STF et STF/G	I	Paragraphe 7 de la Déclaration de Mannheim

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
V-26-11	Formulation d'avis sur les demandes de dérogations pour des projets pilotes soumis au Comité RN en ce qui concerne les qualifications professionnelles et les équipages	2026-2027	RPN	Procédure d'autorisation d'un projet pilote de navigation automatisée et de conduite à distance sur le Rhin	STF, en lien avec RN	P	Paragraphe 7 de la Déclaration de Mannheim
Attractivité du secteur							
V-26-12	Collecte des données relatives aux certificats dans les États membres	2026	RPN	STF (25) 44 intern analyse de problème CH	STF/G	I	Paragraphe 7 de la Déclaration de Mannheim

VI – Comité du règlement de visite

MISSIONS PRINCIPALES DU COMITÉ RV :

Sécurité technique des bateaux, construction et équipement des bâtiments

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
VI-26-1	Délivrance des recommandations pour des équivalences et dérogations en application de l'article 2.20 du RVBR	1996-2027	RVBR, Article 2.20	-	RV/G	P	Mesure V3 de la feuille de route et paragraphe 5 de la Déclaration de Mannheim
VI-26-2	Adaptation du RVBR pour tenir compte de la publication de nouvelles éditions de l'ES-TRIN et des nouvelles évolutions	2017-2026	RVBR Article 1.01, chiffre 25	2017-II-20 2019-I-11 2020-II-22 2022-II-15 2024-II-1	RV/G - RV	P	Mesure R1a de la feuille de route
VI-26-3	Appui à la mise en œuvre des mesures proposées dans le plan de mise en œuvre de la feuille de route de la CCNR, en particulier : - Mise en place d'un label international pour la protection de l'environnement et du climat : travaux préparatoires relatifs à l'identification des critères de conception, de la méthodologie de mesure des émissions (en deux étapes), en lien avec tous les acteurs impliqués.	2021-2027	-	2021-II-36 (feuille de route sur les émissions) RV (23)m 35, point 5 RV (21)m 23, point 3.1	RV – ECO – IEN – DF	I	Mesures V1, V4, V6 et F3 de la feuille de route et paragraphe 4 de la Déclaration de Mannheim

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un label international pour la protection de l'environnement et du climat : identification des scénarios de mise en œuvre et des actions associées, échange avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ce futur label, identification des facteurs de succès et d'échec. - Actualisation de la liste des bateaux innovants - Collecte de données annuelles relatives aux émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants - Stimuler les projets de recherche et d'innovation - Contribution aux prochaines étapes fixées par le Chapitre 6 de la feuille de route (c'est-à-dire principalement d'ici 2025 un rapport d'avancement ainsi qu'une évaluation de l'opportunité de réviser les études sur les technologies et d'étendre le périmètre de la feuille de route) 						
VI-26-4	Examen des questions stratégiques en vue de proposer au CESNI une solution collective pour la préservation de certains bateaux en relation avec l'expiration des dispositions transitoires à long terme de l'ES-TRIN	2023-2026	RVBR, ES-TRIN	PRE (23) 18	RV/G - RV	I	-

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
VI-26-5	Examen des questions stratégiques sur les possibles exigences et recommandations concernant les centres de conduite à distance	2025-2027	RVBR, ES-TRIN	RV (21) 62 RV/G (22) 37 rev. 1 = RN (23) 9 RV (23) 12 = RN (23) 12	RVG – RN - RN	II	Paragraphe 5 de la Déclaration de Mannheim
VI-26-6	Clarification de la procédure de reconnaissance des sociétés de classification au sein de la CCNR	2027	RVBR, Résolution 1999-III-17	RV (21) 55 RV/G (23) 8 = RV (23) 3 RV/G (25) 5 intern	RV	II	-
VI-26-7	En coopération avec les comités IEN et ECO, veille sur les obstacles et lacunes réglementaires pour l'adaptation des bateaux aux épisodes de basses eaux et, le cas échéant, préparation d'une proposition coordonnée à l'attention du CESNI.	2022-2027	RVBR, ES-TRIN	RV (22)m 79, point 9	RV/G	II	-
VI-26-8	Tâches susceptibles de résulter du programme de travail du CESNI, du Comité du règlement de police, du Comité économique, du Comité restreint de navigation, d'un autre Comité ou de la présidence de la CCNR sur la base d'un mandat particulier ou d'une analyse du problème	2021-2027	-	-	RVG – RV	II	-

VII – Comité restreint de navigation

MISSIONS PRINCIPALES DU COMITÉ RN :

Pilotage et coordination des travaux relatifs à la navigation automatisée

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
VII-26-1	Instruction des demandes de recommandation aux règlements de la CCNR	Permanente		Résolution 2020-II-21	RN	P	→5
VII-26-2	Suivi de l'acceptation et de l'application de la définition internationale des niveaux d'automatisation de la navigation intérieure, en particulier en dehors de la CCNR	Permanente		Résolutions 2018-II-16, 2020-II-21 et 2022-II-17	RN	P	→5
VII-26-3	Élaboration d'un glossaire portant sur la navigation automatisée et les bâtiments conduits à distance dans les trois langues de travail de la CCNR plus la langue anglaise	Permanente		RN (25) 35 Terminologie : https://www.ccr-zkr.org/12050000-fr.html#05	RN	P	→5
VII-26-4	Inventaire des projets pilotes en matière de navigation automatisée et de bâtiments conduits à distance	Permanente		Résolution 2018-II-16 automation.ccr-zkr.org	RN	P	→5

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
VII-26-5	Actualisation des documents cadres pour réaliser un projet pilote sur le Rhin en tenant compte de l'expérience acquise	Permanente		Page web dédiée de la CCNR : https://www.ccr-zkr.org/12050000-fr.html#04	RN	I	→5
VII-26-6	Recueillir les enseignements acquis dans le cadre de projets pilotes de navigation automatisée et de bâtiments conduits à distance	Permanente		Résolution 2020-II-21	RN	P	→5
VII-26-7	Élaboration d'une procédure pour l'évaluation des résultats des projets pilotes achevés et ayant bénéficié d'une recommandation de la CCNR	2023-2027		RN (24) 43 intern	RN	II	→5
VII-26-8	Coordination des travaux relatifs à la navigation automatisée en lien avec les autres comités de la CCNR (STF, RV, RP, et lorsque la situation l'exige IEN, MD et DF)	Permanente		Résolution 2020-II-21	RN	P	→5

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
VII-26-9	Coordination des travaux relatifs aux centres de conduite à distance en lien avec les autres comités de la CCNR (STF, RV, RP, et lorsque la situation l'exige IEN, MD et DF)	Permanente		RN (23) 12 = RP (23) 14 = RP/G (23) 28 = RV (23) 12 = RV/G (23) 13 = STF (23) 15 = STF/G (23) 6 = DF (23) 16 ; RN (23) 31 = RP (23) 41 = RP/G (23) 43 = RV (23) 40 = RV/G (23) 31 = STF (23) 18 = STF/G (23) 18 = DF (23) 24	RN	P	→5
VII-26-10	Suivi du développement de nouvelles technologies qui peuvent être utiles pour la navigation automatisée	Permanente		Résolutions 2020-II-21, 2023-II-15, 2023-II-16 et 2023-II-17	RN	P	→5